

Eoliennes industrielles

Ces promoteurs **V**ont **TOUT** gagner à **NOUS** convaincre...

Vous n'avez **RIEN** à perdre à **VOUS** informer.

Aujourd'hui :

L'objectif du gouvernement est d'augmenter la part des énergies renouvelables de 13% à 20% d'ici 2020.

L'objectif est incitatif et non soumis à contrainte ou pénalités de l'Europe s'il n'est pas atteint...

Sur Warvillers, la société Energie Team a fait accepter au conseil municipal en 2013 le principe d'une étude d'impact...mais **sans indiquer que cela constituait « l'ouverture d'un dossier de demande »**, comment ont-ils fait pour Méharicourt et Rouvroy-en-Santerre ?....



Demain :

Depuis, la société ENERGIE TEAM a **déposé sa demande d'autorisation unique pour l'exploitation de 10 éoliennes nos territoires** de Warvillers, Méharicourt et Rouvroy en Santerre !

Nos élus ne nous ont même pas consultés...

La population ne pourra se prononcer que lors de l'enquête publique sans plus d'information qu'elle n'en a eue à ce jour... Il en va de même pour tous nos villages !



Photomontage (photo prise en 35 mm depuis le tour de ville de Warvillers)

Et pourquoi pas ???

La volonté est de densifier les parcs existants, ce qui rend très difficile toute démarche d'opposition. Les lignes électriques actuelles sont à saturation, pour transporter l'électricité des aménagements devront être réalisés...

Si on ne les arrête pas tout de suite ce sera beaucoup plus difficile plus tard !

Voulez-vous faire du Santerre, une centrale d'éoliennes terrestres ?



*Photomontage (photo prise en 35 mm depuis le tour de ville de Warvillers)
L'Union pour la Sauvegarde du Santerre peut réaliser à la demande d'autres photomontages pour ses adhérents*

Il est encore temps de réagir et de faire changer les choses ! Ne vous laissez pas tromper par le miroir aux alouettes,

Quelles sont les nuisances ?

Impact sur les maisons : pour les habitations les plus proches, si on arrive à vendre ou à louer, il faut prévoir une baisse jusqu'à 30% du prix selon la distance au parc éolien.

Impact visuel : 10 éoliennes maintenant mais demain beaucoup plus... et les procédures administratives favorisent la densification (rajouter des éoliennes là où il y en a déjà). De par leur taille, en nombre important les éoliennes deviennent oppressantes (qui aime vraiment l'environnement de Roye ?).

Impact sonore : en fonction des vents il peut-être important, déplacez-vous par curiosité et constatez sur les sites voisins existants !

Impact sur la santé : l'académie de médecine préconise un éloignement minimum de 1500 mètres aux habitations afin d'éviter des troubles sur la santé (insomnies, migraines...) sur le projet de Warvillers Méharicourt et Rouvroy en Santerre la maison la plus proche se situe à 650 mètres et un grand nombre à moins de 1 km !

Brouillage des ondes TV : sur de nombreux sites, les éoliennes perturbent fortement le signal au point d'obliger les promoteurs à fournir aux particuliers des antennes satellites. Mais il faudra entreprendre une procédure de réclamation avant d'obtenir des installations qui ne seront pas immédiates !

Pour vous informer, pour nous rejoindre :
Union pour la Sauvegarde du Santerre

www.unionsauvegardesanterre.fr
✉ contact@unionsauvegardesanterre.fr



BULLETIN D'ADHESION 2015

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Ville : _____
Code Postal : _____
Activité : _____
Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____
Courriel : _____
Etes-vous élu ? oui non
Membre simple 10€ Membre bienfaiteur 20€ et plus

Signature : _____

Adressez votre adhésion et votre règlement à Union Pour La Sauvegarde du Santerre - 1 rue du Château 80170 Warvillers.

Après réception du présent bulletin dûment rempli et du paiement correspondant, un Reçu vous sera délivré en retour.

Les informations recueillies ci-dessus demeurent confidentielles et ne seront utilisées qu'aux fins de gestion de l'association Union Pour La Sauvegarde Du Santerre dont le siège social est à Warvillers 1 rue du Château. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de ces informations que vous pouvez exercer par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail : contact@unionsauvegardesanterre.fr

Dans quel intérêt ?

Intérêt des agriculteurs ? Non, les éoliennes sont construites sur des parcelles qui sont louées. Le bail peut être cédé et le loyer révisé lors de la cession. Ce bail peut être pris en garantie par une banque, lorsque la société d'exploitation cessera, le propriétaire de la parcelle se retrouvera propriétaire d'une éolienne en ruine sans revenu en face avec la banque débitrice comme interlocuteur... qui démantèlera et à quel coût ? La loi impose une garantie financière de 50 000 € par éolienne au promoteur pour pouvoir exploiter. Mais dans les faits, le démantèlement d'une éolienne coûte plus près de 300 000 €. Lorsque l'Etat ne subventionnera plus EDF pour racheter l'électricité produite plus chère on imagine facilement que ces sociétés feront faillite, auquel cas il incomberait au propriétaire, ou à défaut la Communauté de prendre ce coût à sa charge !

Intérêt des communes ? Non, les sommes d'argent promises aux municipalités ne sont qu'une part de la fiscalité actuelle sur les sociétés. Les sommes évolueront donc au gré de l'évolution de la fiscalité qui n'est pas favorable au maintien des petites communes rurales... de plus la fiscalité est proportionnelle à la valeur ajoutée de la société exploitante, cette valeur ajoutée est nulle si la société fait faillite ! Ces ressources sont très incertaines !

C'est une énergie verte ? Pas vraiment, lorsqu'il n'y a pas de vent (en période très chaude ou en période très froide, lorsqu'il faut beaucoup d'électricité pour alimenter les clim et le chauffage), les éoliennes ne tournent pas. En moyenne une éolienne ne produit que 30% de la puissance déclarée... Il faut donc compenser avec des centrales thermiques (gaz ou charbons) qui sont très polluantes !

Intérêt des promoteurs éoliens ? Sans aucun doute !!! ces sociétés qui sont issues de sociétés mères implantées à l'étranger s'enrichissent des ventes des éoliennes qui ont été financées par vos impôts et par la taxe CSPE prélevée sur la facture d'électricité de tous les consommateurs !

Loin de participer au développement durable,
les éoliennes coûtent extrêmement cher aux contribuables,
et défigurent pour longtemps nos paysages historiques.